

ANALYSES ET SYNTHÈSES



**L'évolution des flux de placements
financiers des ménages français et
son incidence sur les groupes de
bancassurance**

SYNTHESE

- À la fin de l'année 2011, le Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) et la Direction générale des statistiques avaient conjointement mené une étude sur l'évolution des principaux flux de l'épargne financière des ménages et la situation relative des groupes de bancassurance par rapport au marché¹. Cette étude avait fait l'objet d'une publication dans le *Bulletin de la Banque de France*, n° 187 – 1^{er} trimestre 2012 : « l'évolution des placements financiers des ménages français en 2011 ».
- Au premier semestre 2012, le mouvement de réallocation des placements financiers des ménages en faveur des produits d'épargne bancaire les plus liquides, observé en 2011, s'est poursuivi mais avec une moindre ampleur. Ainsi, l'environnement financier (craintes à l'égard des dettes souveraines, chute des indices boursiers, maintien des taux d'intérêt bas) est demeuré défavorable aux placements en assurance vie, dont la décollecte a néanmoins été moins marquée qu'en fin d'année 2011. En outre, les flux de placements sur les livrets d'épargne, tout en se maintenant à des niveaux élevés, ont tendu à se stabiliser. Les encours d'OPCVM ont poursuivi quant à eux leur décroissance.
- Dans ce contexte, les groupes² de bancassurance qui font l'objet de ce suivi, enregistrent des performances légèrement supérieures à celles de l'ensemble du marché : ils continuent de détenir de très larges parts du marché des produits bancaires (plus de 95 % des encours) et ont été moins exposés à la décollecte de l'assurance vie que les autres assureurs. Les établissements interrogés ont indiqué que, d'une façon générale, les évolutions enregistrées témoignent d'une attitude « attentiste » des ménages face aux incertitudes sur le régime fiscal de l'assurance vie, et plus largement sur une éventuelle réforme en profondeur de la fiscalité de l'épargne financière.
- Le relèvement du plafond du livret A et du livret de développement durable, intervenu au 1er octobre 2012, a renforcé encore l'attrait des produits bancaires pour les ménages. Selon les données communiquées par la CDC, la collecte du livret A et du livret de développement durable au titre du mois d'octobre 2012 est positive avec 21,3 milliards d'euros pour l'ensemble des réseaux. Cette situation aura également des répercussions prudentielles auxquelles l'ACP sera attentive.

¹ Cette analyse ne traite que d'une partie des principaux placements financiers des ménages : produits d'épargne bancaire, contrats individuels d'assurance vie, OPCVM, titres de créance et actions. Elle ne prend pas en compte la totalité de l'épargne financière ni les autres formes d'épargne comme les placements immobiliers.

² Dans cette note, les « groupes de bancassurance » désignent les six principaux groupes bancaires français : BNPP, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, CRÉDIT AGRICOLE, BPCE et CRÉDIT MUTUEL, et LA BANQUE POSTALE.

Sommaire

1. LES FLUX DE PLACEMENTS FINANCIERS DES MÉNAGES ONT CONTINUÉ À DÉCROÎTRE DEPUIS MI-2011 MAIS SONT DEMEURÉS IMPORTANTS.....	4
1.1. L'assurance vie.....	4
1.2. Les flux des titres détenus en direct par les ménages	6
1.3. Les flux d'OPCVM.....	6
1.4. Le flux de produits d'épargne liquide tend à se stabiliser sur les six premiers mois de 2012	7
2. LES PARTS DE MARCHÉ DES GROUPES DE BANCASSURANCE ÉTUDIÉS DÉPASSENT 50% SUR L'ASSURANCE VIE ET SUR LES OPCVM ET SONT ENCORE PLUS NETTEMENT PRÉPONDÉRANTES SUR LES PRODUITS BANCAIRES.....	8
2.1. Les groupes de bancassurance réalisent 54 % de la collecte brute en assurance vie	8
2.2. Les groupes de bancassurance recueillent l'essentiel des placements financiers des ménages en produits bancaires.....	8
2.3. L'encours des OPCVM (hors FCPE) détenus par les ménages est géré pour plus de moitié par des sociétés de gestion appartenant aux groupes de bancassurance	9
3. AU COURS DES SIX PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE 2012, LES GROUPES DE BANCASSURANCE ONT ENREGISTRÉ UNE MEILLEURE COLLECTE QUE CELLE DE L'ENSEMBLE DU MARCHÉ, TANT EN ASSURANCE VIE QU'EN PRODUITS BANCAIRES.....	9
3.1. Une évolution de la collecte en trois phases	9
3.2. Une décollecte moindre pour les groupes de bancassurance que pour les autres assureurs	10
3.3. Les flux de placements en titres d'OPCVM	12
3.4. La collecte des produits bancaires reste très dynamique	13
4. DANS LES PROCHAINS MOIS, LES RÉFORMES RELATIVES À LA FISCALITÉ DE L'ÉPARGNE DES MÉNAGES ET LA HAUSSE DU PLAFOND DES LIVRETS A ET DES LIVRETS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POURRAIENT ACCROÎTRE ENCORE L'ATTRACTIVITÉ DE L'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE.....	14
4.1. Les évolutions de la fiscalité des ménages font partie des enjeux prioritaires	14
4.2. Le relèvement du plafond du livret A et du livret de développement durable pourrait générer un surcroît de collecte élevé, dont une partie importante des encours collectés doit être centralisée au fonds d'épargne géré par la Caisse des dépôts et consignations (CDC).....	14

PREMIERE PARTIE

1. Les flux de placements financiers des ménages ont continué à décroître depuis mi-2011 mais sont demeurés importants

Le flux net annuel des principaux placements financiers des ménages a fléchi entre le dernier trimestre de 2011 et le premier semestre de 2012. Alors que les ménages avaient réalisé plus de 100 milliards d'euros de placements financiers à la fin de l'année 2011,

le montant annuel mesuré à fin juin 2012 ne s'est élevé qu'à 85,2 milliards (cf. tableau 1).

La structure de ces placements a par ailleurs sensiblement évolué depuis la mi-2010. Les placements auprès des établissements de crédit se sont accrus mais les souscriptions de contrats d'assurance vie ont diminué. À fin juin 2012, le flux annuel de placements bancaires, évalué à 70 milliards d'euros, a été cinq fois supérieur à celui des placements non bancaires (14,3 milliards).

Tableau 1 : Principaux placements financiers des ménages français
(flux sur 4 trimestres en milliards d'euros)

	Placements bancaires	Placements non bancaires	dont contrats d'assurance- vie*	dont parts d'OPCVM	dont titres de créance et actions	Total des principaux placements financiers
mars-10	20,7	88,0	86,2	-19,4	21,1	108,6
juin-10	23,5	79,4	88,7	-27,2	17,9	102,9
sept-10	24,8	73,6	91,5	-29,9	12,1	98,4
déc-10	35,2	73,3	86,5	-28,5	15,4	108,5
mars-11	41,2	67,4	74,4	-24,4	17,4	108,6
juin-11	52,8	58,2	63,9	-19,3	13,6	111,0
sept-11	64,1	56,6	53,0	-16,3	20,0	120,7
déc-11	59,8	40,9	34,0	-11,0	17,9	100,7
mars-12	71,4	24,6	18,5	-12,1	18,3	96,0
juin-12	71,0	14,3	8,5	-9,3	15,0	85,2

*Les flux d'assurance vie sont mesurés par les flux de provisions techniques sur l'ensemble des contrats (collectifs et individuels)

Source : Comptes Financiers, Banque de France

1.1. L'assurance vie

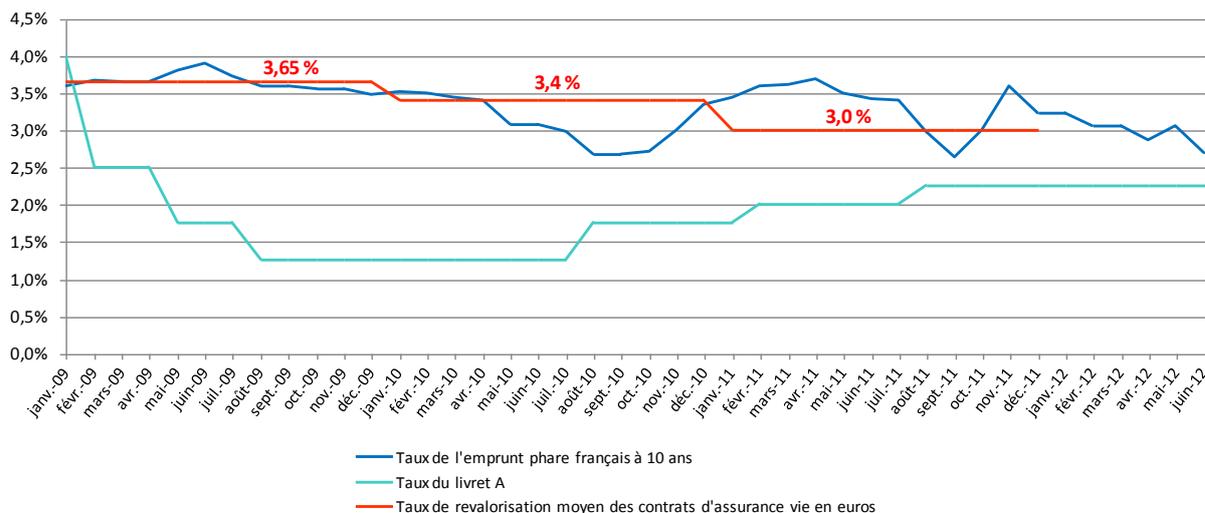
Les contrats d'assurance vie, dont l'encours total de provisions techniques a atteint 1 434,1 milliards d'euros à fin juin 2012, ont longtemps été privilégiés par les ménages français du fait de leur rémunération garantie et de l'absence de risque en capital des contrats en euros.

Cependant, depuis 2011, les flux annuels de placements des ménages ont fléchi fortement : celui des provisions techniques mesuré à fin juin 2012 n'a atteint que 8,5 milliards d'euros,

contre 34 milliards à fin 2011 et 86,5 milliards à fin 2010.

Ce fléchissement est à rapprocher de la diminution des rendements sur les contrats d'assurance vie amorcée à la mi-2009, qui se poursuit et qui a rendu les produits d'épargne bancaires relativement plus attractifs (cf. graphique 1).

Graphique 1 : Évolution des taux de rémunération



Source : Banque de France

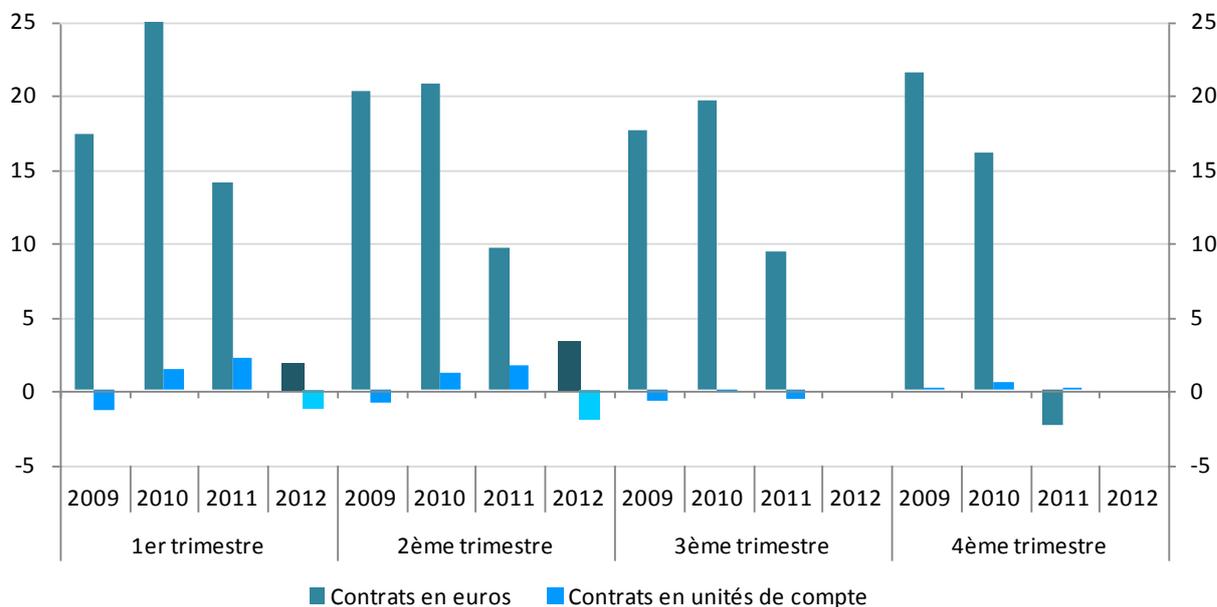
Le flux trimestriel des placements en assurance vie s'est cependant redressé au premier semestre 2012, le flux de provisions

techniques³ redevenant positif sur les contrats en euros après avoir été négatif à la fin de 2011 (cf. graphique 2).

Graphique 2 : Flux nets trimestriels de provisions techniques des contrats d'assurance vie (en milliards d'euros)

Souscription/rachats nets de contrats d'assurance-vie

flux nets trimestriels en milliards d'euros



Source : Comptes Financiers, Banque de France

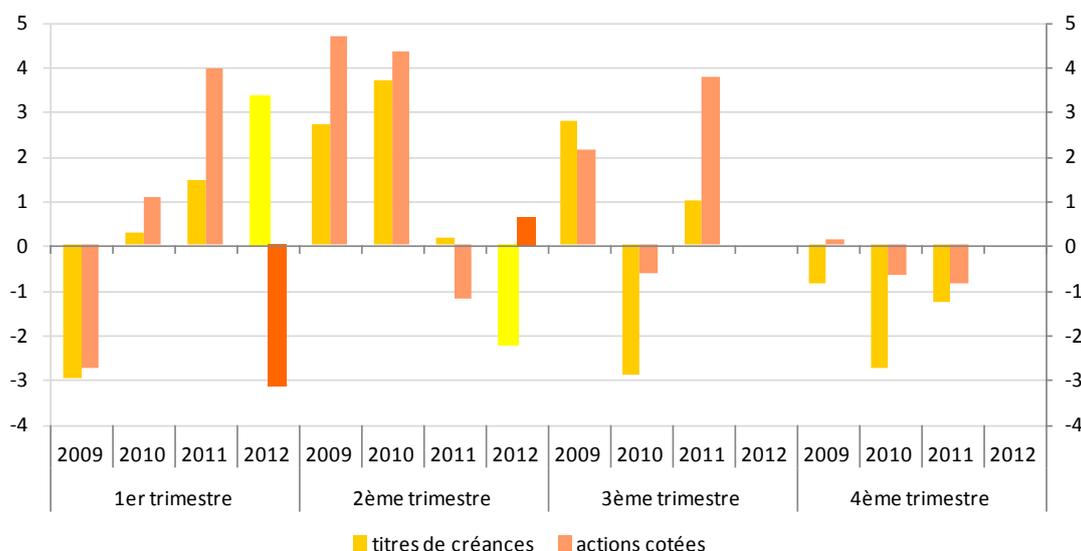
³ Dans les comptes financiers, le flux de placement des ménages en assurance vie est mesuré par le flux de provisions techniques. Ce dernier correspond à la différence entre les cotisations reçues et les prestations versées par les sociétés d'assurance (i.e. la collecte nette), à laquelle sont ajoutés les revenus capitalisés provenant du placement des primes passées et dont sont soustraits principalement les frais de gestion des contrats.

1.2. Les flux des titres détenus en direct par les ménages

Le flux annuel de souscription de titres de créances et d'actions (essentiellement constitué d'actions non cotées) s'est élevé à 15 milliards à fin juin 2012. Il baisse depuis le 4ème trimestre 2011 (cf. tableau 1).

Concernant les titres cotés, les ménages français en souscrivent peu directement : au cours des six premiers mois de l'année 2012, ils ont acquis en net 1,1 milliard d'euros de titres de créances mais ont vendu 2,5 milliards d'actions cotées (cf. graphique 3 pour les évolutions trimestrielles).

Graphique 3 : Souscriptions / rachats nets de titres négociables
(flux nets trimestriels en milliards d'euros)



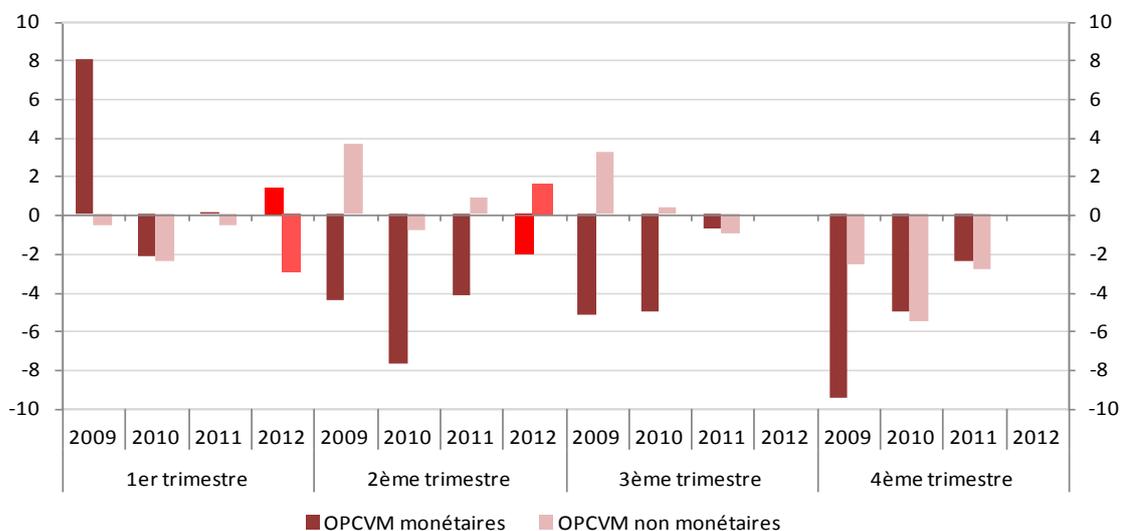
Source : Comptes Financiers, Banque de France

1.3. Les flux d'OPCVM

En flux annuel, les ménages continuent de procéder à des rachats nets de titres d'OPCVM (9,3 milliards d'euros à fin juin 2012). Toutefois, ce retrait tendanciel s'atténue nettement par rapport aux chiffres de 2011

(11 milliards d'euros) et surtout de 2010 (28,5 milliards, cf. tableau 1), vraisemblablement du fait du redressement des rendements des OPCVM monétaires observé à la fin 2011 et au début de l'année 2012.

Graphique 4 : Souscriptions et rachats nets de titres d'OPCVM
(flux nets trimestriels en milliards d'euros)



Source : Comptes Financiers, Banque de France

1.4. Le flux de produits d'épargne liquide tend à se stabiliser sur les six premiers mois de 2012

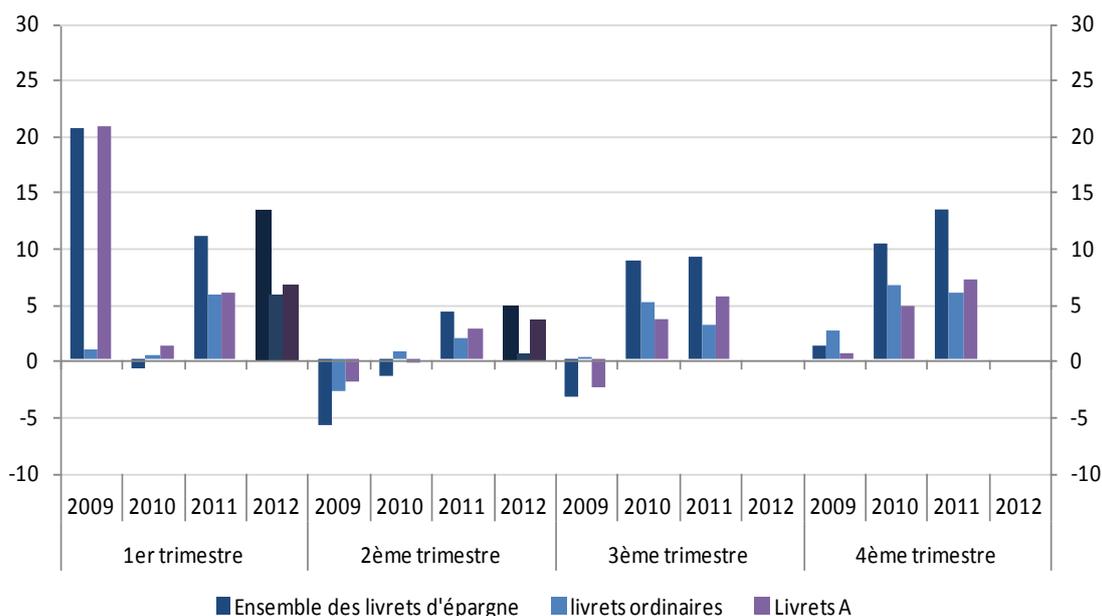
L'avantage de rémunération dont bénéficient certains produits d'épargne bancaires a favorisé le regain d'intérêt des ménages pour ces placements à partir de la mi-2010. Les taux des livrets soumis à l'impôt ont suivi la même tendance que celui du livret A qui a de nouveau été relevé en février 2011 à 2% puis en août 2011 à 2,25%.

Ainsi, en 2011, les placements nets très importants qui se sont opérés sur les livrets A et bleus (21,1 milliards d'euros en 2011 après 9,4 milliards en 2010) et les livrets soumis à l'impôt (15,7 milliards d'euros en 2011 après 13,2 milliards en 2010) expliquent la totalité de

l'augmentation de l'ensemble des placements réalisés sur les livrets d'épargne (qui comprennent essentiellement les livrets A et bleus, les livrets soumis à l'impôt, les livrets de développement durable-LDD, les livrets d'épargne populaire, les comptes épargne-logement et les livrets jeunes).

Cependant, depuis le début de l'année 2012, les flux de placements sur douze mois sur les livrets d'épargne, tout en se maintenant à des niveaux élevés, tendent à se stabiliser (+ 10,3 milliards d'euros sur le livret A et + 6,4 milliards pour les livrets fiscalisés sur les six premiers mois de 2012). A noter que le flux de placements sur le LDD s'accroît depuis le début de l'année, pour atteindre 1,9 milliard d'euros à fin juin 2012 alors que celui pour 2011 était évalué à 1,3 milliard.

Graphique 5 : Placements en livrets d'épargne
(flux nets trimestriels en milliards d'euros)



Source : Statistiques monétaires, Banque de France

DEUXIEME PARTIE

2. Les parts de marché des groupes de bancassurance étudiés dépassent 50% sur l'assurance vie et sur les OPCVM et sont encore plus nettement prépondérantes sur les produits bancaires

2.1. Les groupes de bancassurance réalisent 54 % de la collecte brute en assurance vie

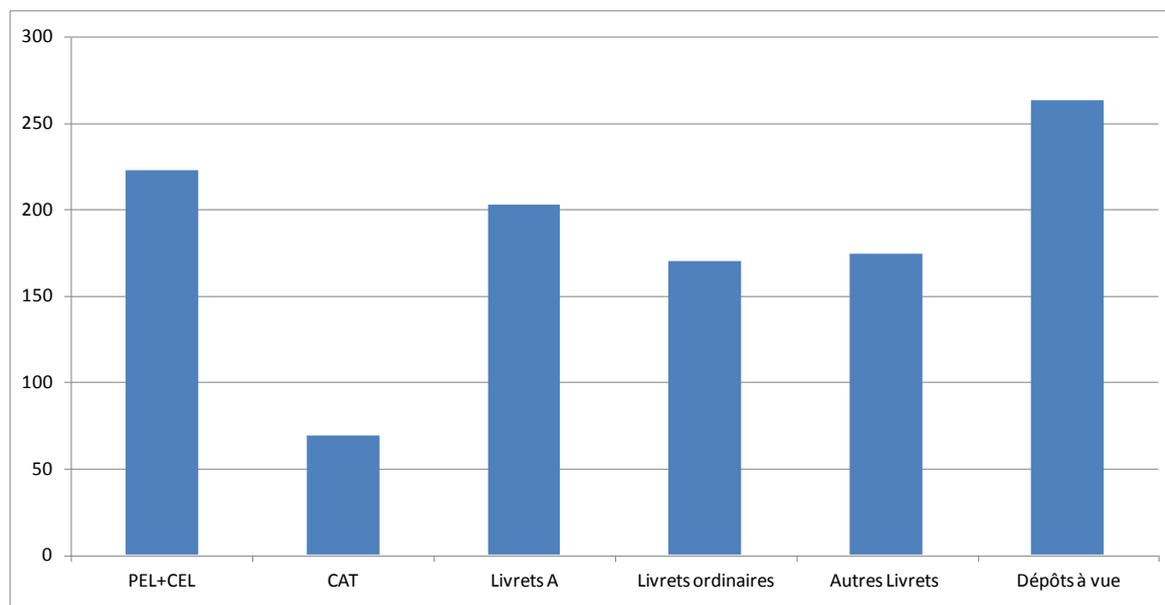
Mesurées par la collecte brute, les parts de marché des grands acteurs du secteur évoluent peu d'un semestre à l'autre. Les groupes de bancassurance concentrent ainsi 54 % des flux de primes brutes versées sur le premier semestre 2012 contre 53 % à la fin de l'année 2011. Évaluée par les encours de provisions mathématiques⁴, leur part de marché ressort à 58 % à fin 2011.

2.2. Les groupes de bancassurance recueillent l'essentiel des placements financiers des ménages en produits bancaires

Les groupes de bancassurance déclarent un peu plus de 95 % de l'encours total des produits bancaires détenus par les ménages français, les groupes mutualistes en détenant plus des deux tiers.

L'encours total des produits bancaires atteint un peu plus de 1 100 milliards d'euros au 30 juin 2012, dont 840 milliards d'épargne rémunérée et près de 260 milliards de comptes ordinaires créditeurs. Ce sont les livrets A et les plans et comptes d'épargne logement (essentiellement les PEL) qui constituent les encours les plus importants avec respectivement environ 200 milliards d'euros et 220. L'encours des comptes à terme (CAT) est nettement inférieur, 69 milliards, mais progresse de 9 milliards au cours du semestre (cf. graphique 6).

Graphique 6 : Encours des produits bancaires au 30 juin 2012
(en milliards d'euros)



Source : données des établissements

⁴ Les provisions techniques correspondent aux engagements pris par les assureurs envers les assurés et figurent au passif du bilan. Parmi les provisions techniques, figurent les provisions mathématiques, constituées pour assurer le règlement des capitaux et rentes aux bénéficiaires de contrats d'assurance vie et à leurs ayants droit. Elles sont à la date de l'évaluation égales à la différence entre d'une part la valeur actuelle probable des engagements pris par l'assureur et des charges de gestion liées au contrats en cours, et d'autre part la valeur actuelle probable des engagements pris par l'assuré/adhérent. Les provisions mathématiques représentent l'essentiel des provisions techniques des assureurs vie.

2.3. L'encours des OPCVM (hors FCPE) détenus par les ménages est géré pour plus de moitié par des sociétés de gestion appartenant aux groupes de bancassurance

À fin juin 2012, 57 % des encours d'OPCVM détenus par les ménages (74 milliards d'euros sur 130 milliards, FCPE exclus) étaient gérés

par les six groupes étudiés, via des sociétés de gestion qui sont des filiales « captives ».

Alors que les ménages ne détiennent que près de 20 % de l'encours d'OPCVM (cf. tableau 3), le classement des groupes selon leur encours sous gestion détenu par les ménages est identique à celui qu'ils occupent sur l'ensemble du marché des OPCVM.

TROISIEME PARTIE

3. Au cours des six premiers mois de l'année 2012, les groupes de bancassurance ont enregistré une meilleure collecte que celle de l'ensemble du marché, tant en assurance vie qu'en produits bancaires

Le tableau 2 compare la situation des groupes de bancassurance et des autres acteurs sur les trois principaux compartiments de l'épargne des

ménages, les produits bancaires, l'assurance vie (contrats individuels) et les OPCVM (hors FCPE).

Tableau 2 : Répartition des placements financiers des ménages

En milliards d'euros	Produits bancaires (total)				OPCVM détenus par les ménages hors FCPE				Assurance vie (contrats individuels)			
	Encours fin juin 2012	Variation des encours depuis fin déc 2011	Variation des encours 1er semestre 2012 (en %)	Variation des encours 1er semestre 2011 (en %)	Encours fin juin 2012	Variation des encours depuis fin déc 2011	Variation des encours 1er semestre 2012 (en %)	Variation des encours 1er semestre 2011 (en %)	Encours des PM fin décembre 2011	Collecte nette au cours du 1er semestre 2012	Variation (en % des PM) induite par la collecte nette au 1er semestre 2012	Variation (en % des PM) induite par la collecte nette au 1er semestre 2011
Groupes de bancassurance	1 053,2	26,4	2,6%	1,4%	73,6	-5,7	-7,2%	-6,7%	743,4	-2,1	-0,3%	1,2%
Autres établissements et organismes	47,2	0,7	1,5%	3,2%	56,9	-0,7	-1,2%	12,1%	543,4	-4,1	-0,8%	0,8%
TOTAL	1 100,4	27,1	2,5%	1,5%	130,5	-6,4	-4,7%	-0,8%	1 286,7	-6,2	-0,5%	1,0%

NB : La variation des contrats d'assurance vie en % des provisions mathématiques (avant dernière et dernière colonnes) est mesurée comme le flux net de collecte de primes d'assurance vie sur la période rapporté à l'encours de provisions mathématiques au 31 décembre de l'année précédente. Chez les assureurs vie, les provisions mathématiques constituent la part la plus importante (supérieure à 90%) des provisions techniques.

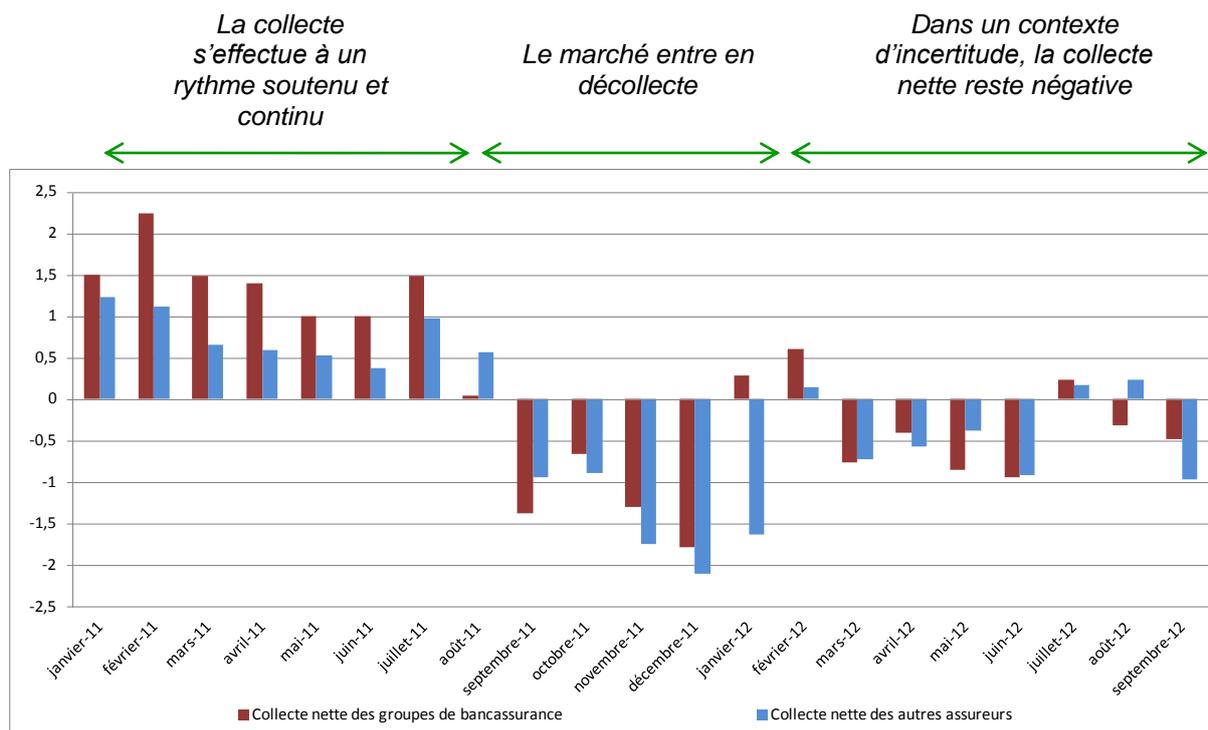
Source : établissements de crédit et organismes d'assurance – Banque de France.
Données établies sur la base des déclarations reçues et susceptibles d'être révisées.

3.1. Une évolution de la collecte en trois phases

Le suivi des flux sur base mensuelle permet de distinguer trois phases dans l'évolution de la

collecte depuis le début de l'année 2011 (cf. graphique 7).

Graphique 7 : Collecte nette mensuelle d'assurance vie



Source : données des organismes, contrats individuels (fonds en Euros et en UC)

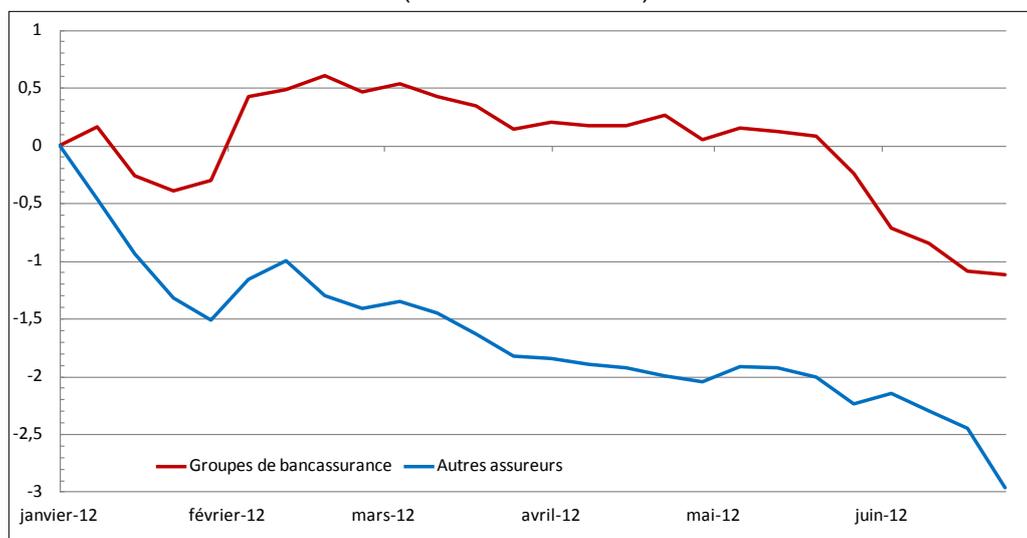
3.2. Une décollecte moindre pour les groupes de bancassurance que pour les autres assureurs

Alors que la collecte nette est en baisse de 0,5 %, les groupes de bancassurance contribuent à hauteur de - 0,17 point (soit un peu plus de 2 milliards d'euros au premier

semestre 2012), contre - 0,33 point pour les autres assureurs (soit 4,1 milliards) : cf. tableau 2.

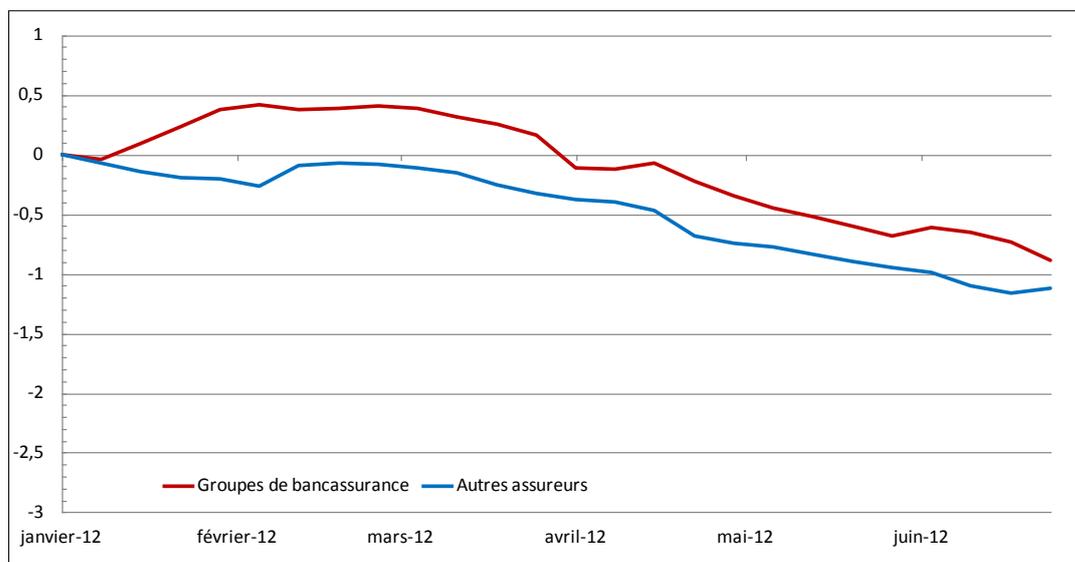
L'examen des flux montre une meilleure résistance des groupes de bancassurance, sur les fonds en euros comme sur les fonds en UC (cf. graphiques 8 et 9).

Graphique 8 : collecte nette cumulée sur les fonds en euros depuis le 1^{er} janvier 2012 comparaison entre les groupes de bancassurance et les autres assureurs (en milliards d'euros)



Source : Données des organismes

**Graphique 9 : collecte nette cumulée sur les fonds en UC depuis le 1^{er} janvier 2012
comparaison entre les groupes de bancassurance et les autres assureurs
(en milliards d'euros)**



Source : Données des organismes

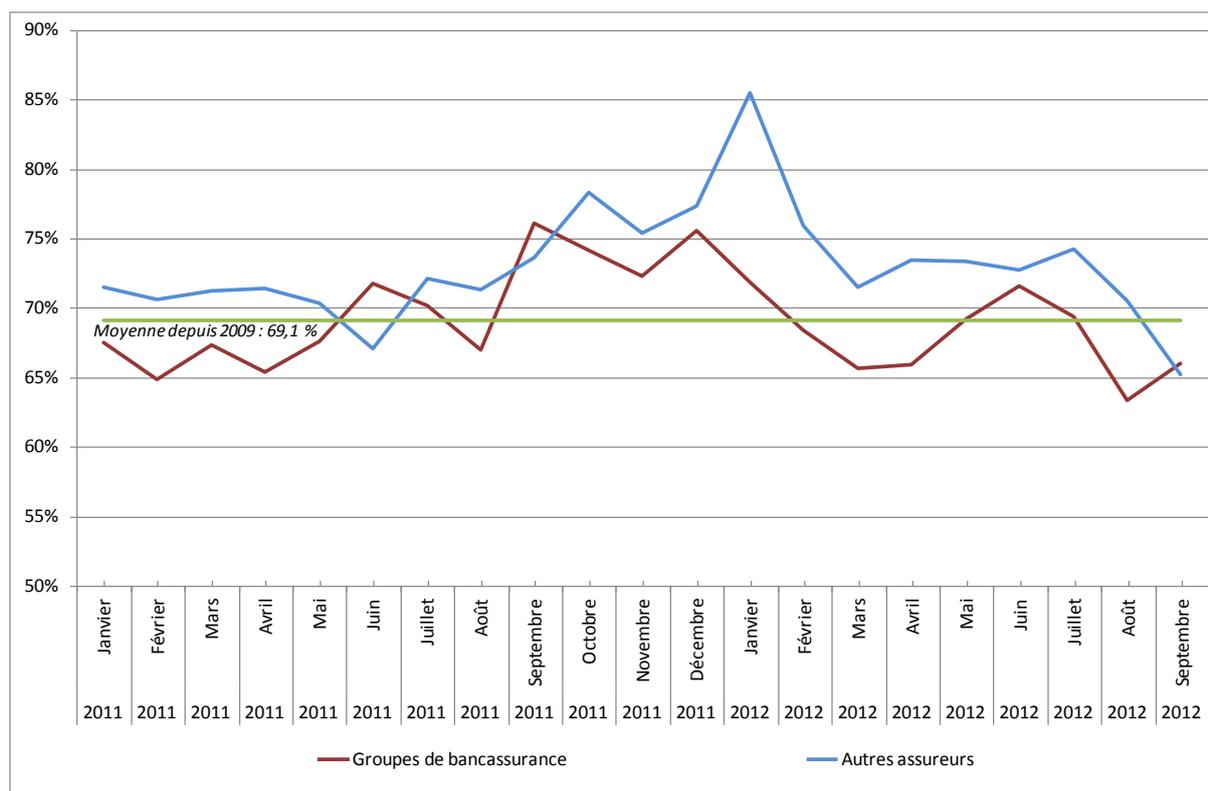
Comme l'an passé, plusieurs établissements ont souligné l'arrivée vraisemblable à maturité du produit d'épargne traditionnel que constitue l'assurance vie. Ainsi, les principaux organismes s'accordent sur deux constats :

- Le rythme de collecte demeurera sans doute durablement modéré : il paraît en effet difficile de proposer de nouvelles offres à long terme attractives compte tenu de la structure actuelle de la courbe des taux.
- Le niveau des prestations devrait rester élevé, bien que la part moyenne des rachats dans les prestations soit passée d'un pic historique (76 % pour les groupes de bancassurance en décembre 2011 et 85 % pour les autres assureurs en janvier

2012) à un niveau proche de la moyenne et ait encore baissé depuis (cf. graphique 10). Les établissements interrogés ont ainsi confirmé le caractère temporaire de la situation observée à partir de l'été 2011, caractérisée par des taux de rachat anormalement élevés pour les groupes de bancassurance.

Le maintien d'un niveau de prestations important s'explique par le besoin de liquidités de certains clients pour faire face à des dépenses de consommation ainsi que, de façon plus structurelle, par le vieillissement de la clientèle qui conduit à une augmentation des prestations versées pour financer des pensions de retraites.

Graphique 10 : Part des rachats dans les prestations versées : situation comparée des groupes de bancassurance et autres assureurs



Source : Données des organismes

3.3. Les flux de placements en titres d'OPCVM

Alors que l'encours total de titres d'OPCVM augmente au premier semestre 2012, la part

détenue par les ménages diminue en raison de rachats nets notables (-9 milliards d'euros, soit -6,7%). Les encours d'épargne salariale progressent en revanche de 2,8 milliards d'euros, soit +3,4%.

Tableau 3 : Encours et flux de placements en titres d'OPCVM

	Encours (milliards d'euros)		Souscriptions nettes	
	déc.-11	juin-12	milliards d'euros	variation
Total OPCVM	1 188,8	1 231,1	16,7	1,4 %
dont détenus par les ménages hors épargne salariale	136,9	130,5	- 9,0	- 6,7 %
dont épargne salariale	81,9	86,5	2,8	3,4 %

Source : Banque de France

Le mouvement de retraits touche la quasi totalité des groupes de bancassurance et

concerne tant les OPCVM monétaires que les OPCVM non monétaires (FCPE exclus).

Tableau 4 : Encours, flux et valorisation des OPCVM détenus par les ménages (hors FCPE) et gérés par les groupes de bancassurance

	Encours (milliards d'euros)		Souscriptions nettes depuis fin décembre 2011		Valorisation	
	déc.-11	juin-12	milliards d'euros	variation	milliards d'euros	variation
OPCVM non monétaires	65,1	61,7	- 2,9	- 5%	+ 1,0	+ 1,5%
OPCVM monétaires	14,1	11,9	- 1,8	- 14%	+ 0	+ 0,2%

Source : Banque de France

3.4. La collecte des produits bancaires reste très dynamique

La collecte des produits bancaires provient essentiellement des livrets A et des comptes à terme. Au cours des six premiers mois de 2012, l'encours des premiers a augmenté d'un peu plus de 10 milliards d'euros (cf. partie 1.4 ci-dessus), et celui des seconds de près de 9 milliards (contre + 0,7 milliard au 1^{er} semestre 2011). Les groupes mutualistes ont été particulièrement actifs sur ces deux produits.

S'agissant des PEL et CEL, les établissements interrogés ont confirmé l'importance de tels produits, de moyen / long terme. Ils n'ont pas exclu de privilégier la distribution de ces produits dans les prochains mois.

L'important succès des comptes à terme et la forte concurrence sur les taux promotionnels offerts sur ces derniers ont conduit l'ACP à émettre une recommandation sur leur commercialisation (recommandation n° 2012-R-02 du 12 octobre 2012 de l'ACP).

4. Dans les prochains mois, les réformes relatives à la fiscalité de l'épargne des ménages et la hausse du plafond des livrets A et des livrets de développement durable pourraient accroître encore l'attractivité de l'épargne réglementée.

4.1. Les évolutions de la fiscalité des ménages font partie des enjeux prioritaires

Dans un environnement de taux bas, alors que les taux de rémunération des différents produits convergent, les établissements interrogés se déclarent très vigilants sur les réformes à venir de la fiscalité de l'épargne des ménages, susceptible de remettre rapidement en question la hiérarchie des produits en termes d'attractivité, le livret A servant de référence aux autres produits. En outre, alors que la maturité des ressources collectées tend à se réduire, les groupes de bancassurance interrogés se sont déclarés particulièrement attentifs à la réforme de la fiscalité de l'assurance vie : ils plaident pour une réforme permettant de maintenir l'attractivité des placements de long terme.

4.2. Le relèvement du plafond du livret A et du livret de développement durable pourrait générer un surcroît de collecte élevé, dont une partie importante des encours collectés doit être centralisée au fonds d'épargne géré par la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Au 1er octobre 2012 sont entrées en vigueur les mesures, d'une part, de relèvement de 25 % du plafond du livret A, porté de 15 300 euros à 19 125 euros, et d'autre part de doublement du plafond du LDD, porté à 12 000 euros. Un second relèvement de 25 % du plafond du livret A est annoncé pour la fin d'année 2012, et pourrait être accompagné de diverses mesures nouvelles, dans le prolongement des propositions du rapport remis par M. Duquesne sur la réforme de l'épargne réglementée et ses emplois⁵.

⁵ Rapport sur la réforme de l'épargne réglementée, par Pierre DUQUESNE, septembre 2012
<http://www.economie.gouv.fr/files/rapport-duquesne-reforme-epargne-reglementee-2012.pdf>

Les établissements consultés sur les conséquences du relèvement des plafonds de l'épargne réglementée anticipent tous une forte réallocation de l'épargne bancaire au profit du livret A. Selon eux, cette réallocation aurait les impacts potentiels suivants :

- L'épargne liquide ou à court terme des ménages déjà constituée dans les bilans bancaires (sous forme de dépôts à vue notamment) devrait diminuer au profit du livret A. Ce mouvement créera un besoin de financement pour les banques, compte tenu du mécanisme de centralisation ;
- L'attractivité d'autres produits bancaires moins liquides devrait pâtir du relèvement du plafond de l'épargne réglementée. Des impacts négatifs sont également attendus dans un second temps, sur la collecte de l'assurance vie, qui pourrait être « détournée » vers le livret A, en dépit de ses avantages spécifiques.

Selon les premières données disponibles, le mois d'octobre enregistre une forte collecte sur les livrets A et les livrets de développement durable (21,3 milliards d'euros pour l'ensemble des réseaux selon la CDC) ainsi qu'une collecte nette positive sur les contrats d'assurance vie.



61, rue Taitbout
75009 Paris
Téléphone : 01 49 95 40 00
Télécopie : 01 49 95 40 48
Site internet : www.acp.banque-france.fr